

# ETUDE COMPAREE DE LA PERSISTENCE DE L'OCCUPATION DES FORETS CLASSEES DE TYONLE ET IRA (COTE D'IVOIRE)

**SYLLA Adama**

*Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire,  
sylla\_adams@hotmail.fr*

**TRAORE Kassoum**

*Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire.  
Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES-Abidjan)  
traorekassfr@yahoo.fr*

## Résumé :

*L'étude propose d'analyser les logiques de l'occupation des forêts classées de Tyonlé (Bangolo) et de Ira (Biankouma) en dépit des politiques de gestion. A l'instar des forêts classées du territoire ivoirien, celles de l'Ouest de la Côte d'Ivoire n'ont pas échappé aux affres des crises allant de la période de 2002 à 2010. L'année 2011 marque la fin de la série de crise et le retour de la mainmise de l'Etat sur son patrimoine forestier à travers l'élaboration de nouvelles politiques de gestions des forêts classées. Cependant, l'on observe la continuité l'occupation des forêts classées Ivoiriennes. A travers une étude qualitative reposant sur une approche compréhensive, des immersions auprès des communautés vivantes dans les forêts de Tyonlé et Ira ont eu lieu. L'observation directe couplée aux entretiens de groupes et individuels avec les acteurs ressources ont permis de dégager des tendances. 18 entretiens individuels et 2 focus group ont mis en évidence l'occupation des forêts classées de Tyonlé et Ira par des acteurs issus principalement des migrations internes (baoulé, yacouba) et des migrations externes (burkinabé). L'étude met aussi en lumière une période d'occupation commune et un mode d'acquisition des terres différents à Tyonlé et Ira. Enfin s'ajoutent des contraintes d'ordres sociales, structurelles et économiques dans la mise en œuvre des politiques. En somme, cette étude a permis en somme d'identifier les causes de l'occupation des forêts classées travers un ensemble de facteurs.*

**Mots clés :** *Logiques, persistance, occupation, forêts classées, Côte d'Ivoire*

## Abstract:

*The study proposes to analyze the logic of occupation of the classified forests of Tyonlé (Bangolo) and Ira (Biankouma) despite management policies. Like the classified forests of the Ivorian territory, those of the West of the Ivory Coast have not escaped the throes of the crises ranging from the period from 2002 to 2010. The year 2011 marks the end of the series crisis and the return of State control over its forest heritage through the development of new management policies for classified forests. However, we observe the continuity of occupation of Ivorian classified forests. Through a qualitative study based on a comprehensive approach, immersions with living communities in the forests of Tyonlé and Ira took place. Direct observation coupled with group and individual interviews with resource actors made it possible to identify trends. 18 individual interviews and 2 focus groups highlighted the occupation of the classified forests of Tyonlé and Ira by actors mainly from internal migrations (Baoulé, Yacouba) and external migrations (Burkinabe). The study also highlights a period of common occupation and a different mode of land acquisition in Tyonlé and Ira. Finally, there are social, structural and economic constraints in the implementation of policies. In short, this study made it possible to identify the causes of the occupation of classified forests through a set of factors.*

**Keywords :** *Logic, persistence, occupation, classified forests, Côte d'Ivoire*

## Introduction

Au début des années 1900, la superficie forestière totale de la Côte d'Ivoire était d'environ 16 millions d'hectares contre 2,97 millions d'hectares en 2021. Ce chiffre englobe 1.740.300 hectares de forêts du domaine rural géré par le Ministère des Eaux et Forêts, 674.500 hectares d'aires protégées gérées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et 558.030 hectares de forêts classées gérées par la Société de Développement des Forêts (IFFN, 2021). Parlant des forêts classées, le territoire ivoirien en abrite 234 pour une superficie totale de 844.950 hectares (SODEFOR, 2015). Ces forêts classées appartiennent au domaine privé de l'État et leur gestion exclusive est confiée

à la SODEFOR depuis 1992. Cependant, il faut noter que les deux dernières décennies en Côte d'Ivoire, ont été marquées par la perturbation du climat social et politique. Dans ce contexte, la moitié nord du pays a donc connu des troubles qui ont occasionné le départ de la SODEFOR de ces zones d'intervention (Initiative Cacao et Forêt, 2021). Ce qui a encouragé l'augmentation des taux d'infiltrations des forêts des zones concernées. L'infiltration d'une forêt classée est le fait de rentrer dans celle-ci de manière illégale, sans l'accord de la structure de gestion. L'année 2011 marque la fin de la série de crises et le retour à une relative stabilité qui a conduit à un redéploiement de l'administration sur l'étendue de territoire national. Ce qui signifie que le retour de la structure de tutelle devrait marquer le renouveau de la mainmise de l'État sur son patrimoine forestier. Mais dans la pratique, fort est de constater que nos jours, les occupations de la quasi-totalité des forêts classées se poursuivent. Ainsi, de nouvelles politiques ont été élaborées afin de freiner cette colonisation injustifiée des forêts classées ivoiriennes. Nous ainsi assisté à l'élaboration du code forestier de 2014 venu abroger le code forestier de décembre 1965. Par la suite le code forestier de juillet 2019 vient abroger celui de juillet 2014 qui montrait ses limites. Sur le terrain, la mise en œuvre de toutes ces nouvelles mesures montre leurs limites et les infiltrations perdurent, notamment dans les forêts de Tyonlé et de Ira qui sont nos sites d'investigation. Ce constat sur les infiltrations illégales de ces forêts, nous amène à cette interrogation aussi légitime sur les facteurs qui favorisent cette occupation : quels sont les facteurs qui contribuent à la persistance de l'occupation des forêts classées de Tyonlé et de Ira ? Autrement dit, quel parallélisme établir entre migration et occupation des forêts classées de Tyonlé et de Ira ? Quels sont les obstacles à la mise en œuvre des politiques et programmes de gestion des forêts classées de Tyonlé et de Ira ? L'objectif de

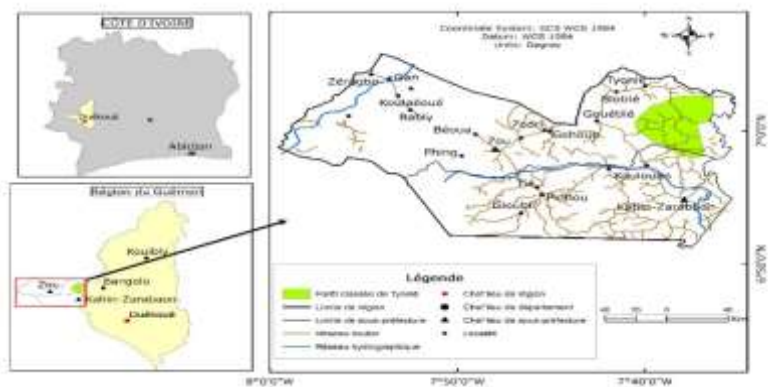
ce travail est d'analyser les facteurs qui entravent la gestion des forêts classées de Tyonlé et de Ira.

## **1. Démarche méthodologique**

La démarche méthodologique empruntée par cette étude s'articule autour de la présentation du site d'étude et de l'approche méthodologique.

### ***1.1. Site d'étude***

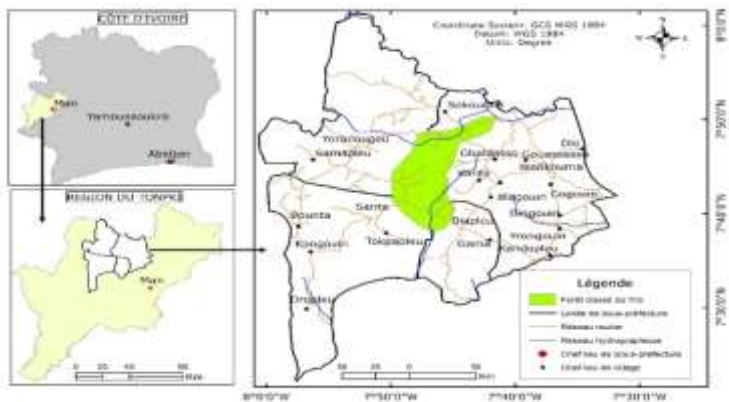
Dans l'objectif de procéder à une analyse comparative, l'enquête a été réalisée dans deux régions de la zone de l'Ouest du pays. Il s'agit de la région du Guémon ou nous avons retenu le département de Bangolo et la région du Tonkpi ou le département de Biankouma a fait l'objet de notre intérêt. Dans chaque département, il a été procédé au choix raisonné d'une forêt classée. Dans cette logique, la forêt classée de Tyonlé et la forêt classée de Ira ont été retenues respectivement pour le département de Bangolo et le département de Biankouma. Le choix de ces départements n'est pas anodin. En effet, ces forêts classées jouxtent des parcs nationaux ayant déjà fait l'objet d'occupations. Dans le Guémon, nous avons le parc du Mont Péko où plusieurs actions de déguerpissements ont été menées. Dans le Tonkpi, le parc du Mont Sangbé a aussi été objet d'occupations multiples. Le rapprochement avec ces parcs nationaux a pour objectif de mettre en lumière une possible influence de ces derniers sur les forêts classées qui ont été retenues dans le cadre de notre étude. Autrement dit, nous souhaitons comprendre les conséquences de l'occupation humaine de ces parcs nationaux sur les forêts classées faisant l'objet de notre étude. Les cartes ci-contre présentent la situation géographique des zones et des sites d'étude.



**Carte 1** : Situation géographique de la région du Guémon.

**Source** : Données de terrain, 2023

La carte ci-dessus présente la région du Tonkpi avec en couleur jaune le chef-lieu de région, le chef-lieu de département et la forêt classée de Ira.



**Carte 2** : Situation géographique de la région du Tonkpi

**Source** : Données de terrain, 2023

La carte ci-dessus présente la région du Guémon avec en couleur jaune le chef-lieu de région, le chef-lieu de département et la forêt classée de Ira.

Les deux forêts classées se situent dans deux (02) régions administratives de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces régions présentent aussi des configurations presque similaires. Au sein de la forêt classée de Tyonlé, 10 campements ont été identifiés avec des populations importantes (rapport SODEFOR, 2022). Au sein de la forêt classée de Ira, seulement 02 campements ont été recensés. La différence entre les deux campements se situe au niveau de la proportion d'habitants. Dans la forêt classée de Ira les 02 campements typiquement autochtones enregistrent en tout 20 habitants. Dans la forêt classée de Tyonlé, cependant, les 10 campements identifiés totalisent une population de 1657 habitants. Cette différence de population dans les deux sites se justifie par les actions de déguerpissements initiés en 2019 par la SODEFOR de Biankouma.

### ***1.2. Approche méthodologique***

La démarche méthodologique a privilégiée l'approche qualitative afin de comprendre les facteurs explicatifs des occupations illégales de ces forêts et de son impact sur celles-ci. De ce fait, l'échantillon s'est construit autour des acteurs suivants : les autorités administratives (les autorités préfectorales et sous-préfectorales, responsables de la SODEFOR, Anader), les partenaires au développement (ONG IDEF, YES Fondation), les autorités coutumières (chefs de villages, chefs communautaires), les leaders d'opinion (associations de jeunes). Ainsi, la collecte de données s'est effectuée auprès de 18 personnes ressources. De ce fait, nous avons eu recours à l'exploitation documentaire, des entretiens et de l'observation. A cet effet, des guides d'entretien, des grilles

d'observations et des guides de focus group ont été utilisés. Également, un dictaphone et un appareil photo ont servi respectivement aux prises de voix et de vues.

L'enquête terrain s'est déroulée en deux (02) phases : d'abord une exploration a été réalisée du 07 au 14 février 2022 auprès des autorités administratives (préfectorales, les responsables de la SODEFOR) et les autorités coutumières des localités de l'étude. Ces échanges avec les différents acteurs, nous ont permis de cibler avec précision les sites où la collecte de données s'est réalisée. La phase de collecte de données proprement dite s'est effectuée du 02 au 07 mars 2023 auprès des chefs des différentes communautés des sites d'étude. C'est durant cette phase que les observations sur les mouvements des populations autour des forêts classées ont eu lieu. Comme outils utilisés pour la collecte des données, nous avons le guide d'entretien, la grille d'observation, le dictaphone, l'appareil photo ainsi qu'un GPS Garmin ETREX 10.

Le traitement des données collectées a été effectué à la fois de manière informatisée et manuellement. Le volet manuel a été réalisé par la retranscription des entretiens sur une feuille matrice en fonction des thématiques. Par la suite, nous avons eu recours à l'application Microsoft Word 365 qui a consisté en une analyse de contenu reposant sur les objectifs de l'étude. En structurant les retranscriptions et en regroupant les unités de sens selon les thématiques, des tendances se sont dégagées. Cela a permis de faire une analyse des résultats et de comprendre l'ampleur du phénomène.

## **2. Résultats de l'étude**

Cette séquence traitera principalement des obstacles à la mise en œuvre des politiques et programmes de gestions des forêts classées. Nous ne nous focaliserons pas sur une sur politique en

particulier. Nous nous contenterons de mettre en lumière des manquements manifestes et récurrents constatés dans l'ensemble des mesures de gestions des forêts classées.

## ***2.1. Les obstacles dans la mise en œuvre des politiques et programmes***

Cette partie de notre étude s'attèle à décrire les logiques de l'échec des politiques mises en place pour la gestion des forêts classées de Tyonlé et Ira. L'analyse des données a permis de catégoriser ces logiques en trois (3) groupes.

### ***2.1.1. Les logiques sociales***

Comme logiques sociales nous avons : La précarité des communautés locales, les conflits fonciers et droits fonciers incertains.

#### ***2.1.1.1. Précarité des communautés locales***

La précarité dans ce contexte fait allusion à l'instabilité, l'incertitude liée au vécu quotidien des populations locales. L'observation directe à Tyonlé et Ira a permis de dégager deux facteurs qui accentuent la précarité des populations locales. Ces facteurs sont : l'absence d'opportunité d'emploi pour les populations locales, dépendance de l'activité économique et sociale à l'activité agricole.

En effet, du fait de l'absence d'opportunité d'emploi pour les populations locales, l'activité agricole se positionne comme un palliatif, sinon comme le secteur pourvoyeur d'emploi à Biankouma et Bangolo. Les communautés locales vivant près des forêts classées de Tyonlé et Ira dépendent des ressources forestières pour leur survie. La pauvreté et le manque d'alternatives économiques viables poussent parfois les communautés locales à intensifier leurs productions à travers l'extension agricole. La surexploitation des terres a pour



conséquence l'appauvrissement de celles-ci. Cela pousse à la conquête de nouvelles terres, et donc à l'occupation des deux forêts classées. Exploitant illégalement les ressources forestières, contribuant ainsi à la dégradation des forêts. Certains autochtones se permettent désormais de vendre les terres de la forêt classée. Il est donc évident que la pauvreté reste l'une des premières raisons de l'infiltration et de l'occupation des forêts classées de Tyonlé et Ira. La précarité de la population locale engendre des infiltrations avec pour objectif la collecte de bois et de certaines espèces végétales. Ces activités sont de nature à mettre à mal la flore et la faune de ces forêts classées. Certains bois récoltés par ces femmes proviennent de plantes mortes. D'autres bois cependant sont frais. Ce qui indique qu'ils proviennent des arbres encore vivants lors de la découpe. Ceci met en évidence la découpe des arbres et arbustes par les populations villageoises. Une partie de ce bois est destinée à l'usage familial. L'autre partie est destinée à la vente, pour assurer au foyer les ressources financières. En plus de l'infiltration dans les forêts pour la collecte du bois, la pratique de la chasse est aussi constatée dans ces forêts classées. Equipé de lance pierre et d'un chien de chasse, ceux-ci s'introduisent au cœur de cette forêt classée « pour chercher agouti pour manger et aussi pour vendre » (propos de l'un des chasseurs rencontrés dans la forêt classée).

Après le point de la précarité des communautés locales, que pouvons-nous dire des conflits fonciers et droit fonciers incertains ?

### ***2.1.1.2. Conflits fonciers et droits fonciers incertains***

Les conflits fonciers et la remise en cause des droits fonciers sont courants dans le village de Gbablaso (forêt classée de Ira). Ce qui rend la gestion de cette forêt classée encore plus

difficile. Les résultats de l'étude révèlent des revendications sur la propriété des terres de la forêt classée de Ira entre l'État (à travers la SODEFOR) et les communautés locales (populations autochtones du village de Gbablaso). Ce qui crée des tensions entre autochtones et agents de la SODEFOR.

Avant d'obtenir le statut de classé, la forêt classée de Ira est tout d'abord un héritage culturel. Cet espace était le lieu où les premiers occupants (ou ancêtres) se sont installés. Il a été transmis par la suite aux différentes générations avant de rentrer dans le domaine privé de l'État. Cette perception de la forêt classée comme «héritage» culturel et social se pose en contradiction totale avec la logique de l'État qui clame sa propriété sur toutes les terres du territoire.

Pour cause, la forêt classée de Ira a été classé par l'administration forestière coloniale par l'arrêté no 417 Bis S.F du 25 février 1932. Le classement n'a pas été effectué en concertation avec les locaux qui étaient déjà installés dans plusieurs campements au sein de la forêt. Les autochtones ont été simplement dépossédés de leurs terres avec notamment, l'interdiction d'y mener des projets agricoles. La dépossession des terres des locaux par l'État finit par placer les populations environnantes dans une situation de précarité. Les propos ci-après d'une autorité coutumière de Gbablaso démontrent l'enjeu émanant à la fois de la disponibilité de ressource d'une part, et d'autre part la proscription de l'accès à cette ressource, notamment, pour des personnes supposées être premiers garant et bénéficiaires.

« Depuis plus d'un an maintenant, nous avons donné à la SODEFOR l'argent pour mettre les bornes des terres du village. Mais où la SODEFOR veut mettre les bornes, c'est là-bas nous on travaillait depuis au temps au temps. C'est là-bas qui était déclassé pour nous. C'est là-bas qu'on avait déclassé pour nous depuis des années et maintenant le nouveau patron là dit que

cette partie-là n'est pas pour nous. Donc, nous aussi on dit qu'on ne veut pas. Donc, on se garde ».

En effet, à Gbablaso la limite entre le territoire villageois et la forêt classée de Tyonlé semble difficilement définie. La forêt classée de Ira a été classée en 1932 par l'administration forestière d'alors. En 1945 un décret d'agrandissement de la forêt a été adopté. En 1955, environ 4000 ha de cette forêt a été déclassé au profit des populations riveraines. Ce pan de forêt déclassé au profit des locaux leurs servaient de lieu pour la pratique de l'agriculture. Cela ne posait aucun problème avec les différentes équipes en charge de cette forêt qui se sont succédé jusqu'en 2020. Une nouvelle équipe en charge de cette forêt depuis 2020 est opposée à la population locale aux limites de ce pan de forêt jadis concédé aux populations. Dans la pratique de décret de déclassement existe bien et son authenticité a été confirmée par les hauts responsables de la SODEFOR. Cette opposition vient du fait que le village de Gbablaso a considérablement grandi ces dernières années. Ainsi la rencontre entre limite du village et de la forêt classée crée de part et d'autre des incompréhensions. D'une part les populations estiment être expropriées de leurs terres. De l'autre côté le gestionnaire de la forêt classée estime que les populations remettent en cause les limites « pour encore grignoter des parties de la forêt classée ». C'est ce qui ressort des propos suivants d'un agent de l'UGF de Yalo :

« Le déclassement a effectivement été fait depuis 1955. Pres de 4000 hectares ont été déclassé pour les villageois. Mais la vérité est que les villageois ont déjà exploité la superficie qui leur a été donnée. Ils ont vendu la majorité de leurs terres. Il y avait un jeune yacouba à Gbablaso qui était même spécialisé dans la vente de terres pour ceux qui voulaient cultiver. Il vendait souvent un (1) hectare à 600 000 FCFA. Tu vois le corridor de Gbablaso, la forêt de Ira arrivait là-bas. Donc toute la partie que

tu vois après le corridor jusqu'à la forêt a été déclassée pour eux ».

Au-delà d'aller en contradiction avec la position des autochtones, les propos de cet agent confirment la vente des terres par les autochtones yacouba de Gbablaso. Ces affirmations confirment aussi le déclassement de 4000 hectares observable entre le corridor actuel et le nouveau repère marquant le début de la forêt classée de Ira.

L'analyse de la situation a permis de comprendre que l'origine de cette opposition vient des arbres utilisés pour établir les limites de la forêt. En effet, la forêt est bordée par des limites naturelles et des limites conventionnelles. Par limites naturelles, on parle de tout élément de la nature qui permet de matérialiser les contours de la forêt. Nous avons comme limites naturelles les rivières et les montages pour exemples. Les limites conventionnelles sont des limites érigées par la SODEFOR elle-même. Généralement des arbres de tecks sont utilisés pour matérialiser les limites conventionnelles. La confusion en le teck utilisé pour déterminer les limites et celui utilisé pour le reboisement au sein des champs situés dans la forêt classée crée une ambiguïté dont les populations locales se servent pour initier des revendications. Ceux-ci estiment donc être privés de leurs droits. Les villageois estiment être en présence de cas d'abus ou d'expropriation de leurs terres. Cela a installé un climat de méfiance entre gestionnaire et populations locales. L'ensemble du processus d'immatriculation des terres rurales est donc retardé par cette opposition.

Dans le cas de la forêt classée de Tyonlé, il n'y a pas véritablement d'oppositions entre populations locales et agents de la SODEFOR au sujet des limites entre village et forêt classée. Les litiges fonciers recensés à Tyonlé opposent les autochtones guéré aux allochtones yacouba et allogènes Burkinabé. Cette différence avec le cas de la forêt classée de Ira

s'explique. En effet, l'observation nous a permis de constater que la majorité des champs aux abords de la forêt classée de Tyonlé appartiennent aux allochtones baoulés et allogènes burkinabé. Etant fortement critiqué par leur mode d'acquisition des terres, ceux-ci évitent des oppositions supplémentaires avec la SODEFOR. Il n'y a donc pas de revendications avec la SODEFOR sur le sujet des limites de la forêt classée et les champs. C'est ce qui ressort des propos d'un leader de jeunes burkinabé du village de Tyonlé : « Nous on n'aime pas faire palabre avec la SODEFOR. Ce que SODEFOR dit, c'est ce qu'on fait. La forêt classée est pour eux. Donc ils ont tous les droits sur la forêt ».

Que pouvons-nous dire maintenant des logiques structurelles du maintien des occupations des forêts classées de Tyonlé et Ira ?

### ***2.1.2. Les logiques structurelles***

Les logiques structurelles renvoient à l'ensemble des défaillances du système formel de gestion des forêts classées. Dans ce système, les défaillances incombent principalement à la structure de tutelle des forêts classées. Comme logiques structurelles identifiées nous avons : l'absence de sensibilisation des populations locales et le défaut de coordination entre gestionnaires et partenaires au développement.

#### ***2.1.2.1. L'absence de sensibilisation des populations locales***

L'un des obstacles majeurs identifié comme élément favorisant le maintien des occupations dans les forêts classées de Tyonlé et de Ira, c'est le manque de sensibilisation des populations locales. L'implication de ceux-ci dans les politiques de gestions des forêts classées est gage de réussite. Construire une éducation environnementale des populations à travers les

sensibilisations revient à faire prendre à ceux-ci les bienfaits des forêts classées dans le cycle environnemental. C'est ce qui ressort des propos suivants d'un responsable d'une structure non gouvernementale qui intervient dans le domaine de la gestion des forêts classées :

« Je pense que les communautés riveraines vivent là au quotidien. Si elles sont bien sensibilisées à la gestion de la forêt, elles peuvent mieux participer à la production. Ne serait-ce que pour donner une alerte s'il y a des infiltrations, faire une sensibilisation interne entre elles-mêmes pour dissuader les gens pour aller s'installer ou même ne pas installer des gens encore ».

Quand on singularise le problème de la sensibilisation des populations environnant de la forêt classée de Ira (village de Gbablaso), l'on constate qu'il n'y a pas véritablement de campagnes de sensibilisation des agents de la SODEFOR. Il y a certes des réunions périodiques (chaque 3 mois ou 6 mois), mais ce ne sont pas des rencontres que l'on pourrait qualifier de rencontre de sensibilisation. Quelques fois, ces rencontres permettent de faire part de nouvelles directives venant de la SODEFOR. Mais la plupart du temps, ces rencontres servent d'occasions pour en découdre avec les occupants de la forêt classées. Un leader de jeunes allogènes nous relatait un cas d'exemple en ces termes :

« Les agents de SODEFOR sont partis d'ici, il n'y a pas longtemps. Donc cette sensibilisation, je peux dire qu'ils sont venus nous menacer de plus. Sinon la sensibilisation ce n'est pas comme ça. C'est nous que les responsables sont venus insulter. Ils nous ont dit que cette année-là, ils ne veulent pas voir des champs de riz, ils ne veulent pas voir des champs de maïs, et ils ne veulent même pas voir l'homme dans la forêt que parce que nous on est parti les vendre chez le préfet et ils ont dit des choses qu'on n'a pas voulu. Que nous on a envoyé droit de l'homme pour venir les poser des questions ».

Ce témoignage relate bien la réalité du terrain. En effet des agents de la SODEFOR auraient exigé certaines sommes aux occupants de la forêt classée de Ira sous menace de raser leurs champs se trouvant dans la forêt classée. Les paysans se sont donc dirigés vers le préfet de Biankouma pour exposer la situation rencontrée avec la SODEFOR. Informé de la prise en main de l'affaire par le préfet, le responsable de la l'UGF de Yalo (SODEFOR de Biankouma) organisa une rencontre de sensibilisation. Le véritable objectif de cette rencontre était de proférer des menaces à l'encontre des occupants. Ainsi, il est mis en évidence que les séances de sensibilisations prennent des formes de séances d'intimidations et de menace. L'analyse démontre qu'il existe des accords implicites entre agents de SODEFOR et les communautés locales. Lorsqu'une exigence (à des fins personnelles semble-t-il) des agents n'est pas satisfaite, les séances de sensibilisations servent de prétextes pour intimider ou menacer les infiltrés. On pourrait donc conclure qu'il n'existe pas de véritable sensibilisation de la part de la SODEFOR.

Le cas de la forêt classée de Tyonlé semble cependant différent de celui de la forêt classée de Ira. En effet, à Tyonlé les campagnes de sensibilisations sont plus fréquentes. Les différentes autorités coutumières sont presque toujours associées aux travaux de sensibilisations. A cela s'ajoutent leurs implications effectives aux différentes tâches qui leurs incombent. L'analyse des entretiens avec le chef de l'UGF de Yalo (Ira) et l'UGF de Scio (Tyonlé) nous a permis d'expliquer la grande différence dans les deux sites. Le responsable de l'UGF de Yalo dans sa démarche adopte une approche managériale dans la gestion de la forêt classée de Tyonlé. Il y a certes des incidents recensés mais qui sont réglés avec le concours des différentes parties. Les populations se sentent donc mieux impliqués et se montrent plus réceptifs. Dans le cas de la

forêt classée de Ira, le responsable de l'UGF de Yalo se montre plutôt non réceptifs aux attentes des populations. Sa gestion n'est pas véritablement axée sur l'implication et l'écoute des populations. Cette approche semble donc créer un faussé en gestionnaires et occupants de la forêt. C'est sans aucun doute ce qui ressort à travers les propos ci-après d'un chef allochtone de Gbablaso : « Le chef de SODEFOR qui est à Biankouma la, il est trop gonflé. Il nous prend pour des enfants. Il vient souvent nous insulter et il parle comme si nous somme ces enfants. C'est vrai on est dans forêt classée mais on est des hommes »

Cet aveu met en évidence l'approche non inclusive le caractère autocratique des agents de l'UGF de Yalo (Ira). Cette démarche est de nature mettre à mal la gestion de cette forêt classée.

### ***2.1.2.2. Le défaut de coordination entre gestionnaire et partenaires au développement***

Le manque de coordination fait référence à l'absence de cadre de concertation des acteurs impliqués dans la gestion des forêts classées. Au nombre de ces acteurs, nous avons la SODEFOR qui est la structure de tutelle des forêts classées. Les partenaires au développement qui regroupent les institutions internationales comme le Programme Alimentaire Mondial, l'Organisation Internationale des Migrations, etc. Nous avons aussi des ONG qui interviennent pour une meilleure gestion des forêts classées. Il est bon de noter que la gestion efficace des forêts classées exige une coordination et une collaboration entre les différents acteurs, y compris les organismes internationaux, les organisations de la société civile, les communautés locales et les entreprises privées. Cependant, le manque de coordination entre ces acteurs constitue un véritable obstacle dans le cas des forêts classées de Tyonlé et de Ira.



En effet, à un niveau plus haut, les politiques sont élaborées et les décisions sont dirigées vers les communautés locales qui demeurent les premières et les plus impactées. La verticalité de cette procédure engendre l'exclusion des acteurs locaux du mécanisme. Cela est perceptible au niveau de la forêt classée de Ira. En effet, cette forêt abritait en son sein plusieurs campements dont le village de Gbêpleu qui sert d'illustration. Ce campement qui hébergeait plusieurs centaines d'habitants avait été doté une pompe hydraulique pour les besoins en eau de la population. Cette pompe hydraulique avait été installée par CARITAS Côte d'Ivoire en partenariat avec la Commission Européenne et l'UNICEF. Bien que le campement de Gbêpleu fût implanté dans la forêt classée de Ira, l'installation de la pompe en ce lieu s'est faite à la connaissance de la SODEFOR. C'est ce que l'on comprend à l'analyse des propos d'un chef communautaire de Gbablaso : « Les villageois vivaient à Gbêpleu et les blancs sont venu installer pompe pour nous à Gbêpleu. Si eux même ils savaient que là-bas on ne doit pas rester, mais pourquoi ils sont venus mettre l'eau pour nous ».

Les propos de ce responsable communautaire offrent une lecture panoramique de la question. Pour les populations locales, la présence de cette pompe hydraulique qui est aussi une infrastructure de base vient légitimer leurs présences dans la forêt classée de Ira. De ce fait, c'est ils estiment être en plein droit de rester sur les lieux. C'est selon eux la SODEFOR qui veut impérativement prendre leurs terres, sinon « les blancs même savent que c'est chez nous » toujours selon ce chef communautaire. Cependant, la SODEFOR était bien informée de la présence de cette pompe mais ne pouvait pas s'y opposer. A en croire les propos d'un responsable de la SODEFOR : « Ce sont nos partenaires qui décident. C'est eux qui financent et donc c'est eux qui décident quoi faire ». En effet, du fait que les subventions viennent des partenaires de la SODEFOR, il est

donc légitime que ceux-ci décident des orientations à donner aux différentes actions. Il est donc évident que cette pompe a été installée à l'impuissance totale de la SODEFOR. Cela dénote le caractère non consensuel des actions d'interventions dans la forêt classée.

La non-mutualisation des interventions et l'impuissance de la SODEFOR sont aussi présentes dans la gestion de la forêt classée de Tyonlé. En effet le campement de Chantier Cacao est en réalité l'ancien site de la SATMACI dont l'ANADER a hérité à sa dissolution. C'est un lopin de terre cédé par la SODEFOR pour la production de semences au sein de la forêt classée. Les différentes crises ayant fragilisé le système de gestion, l'on assistera à une occupation en masse de cet espace par des migrants. Les limites concédées aux activités de l'ANADER se retrouvent débordées. Cela crée désormais une ambiguïté dans la délimitation des limites de l'espace de l'ANADER et celui de la Forêt classée de Tyonlé. Aucun cadre de concertation n'a encore trouvé entre les deux structures pour faire face à la situation. Cela profite donc aux infiltrés qui continuent l'occupation des terres disponibles.

À un autre niveau, les politiques ou de hautes personnalités de la région s'invitent dans la gestion des forêts classées. Leurs interventions sont orientées de sorte à prioriser leurs intérêts au détriment du bien-être de l'environnement. Les actions de ceux-ci sont de nature à annihiler les actions de la SODEFOR. L'exemple nous est donné par un agent de l'UGF de Scio (Tyonlé) en ces termes : « En 2020 on avait planifié le déguerpissement de la forêt classée de Scio. Le dispositif et les moyens opérationnels avaient été mis en place. À la veille de l'opération, nous avons reçu un appel de quelqu'un de haut placé nous demandant d'annuler l'opération ».

Ces personnes s'invitent dans pour s'attirer les grâces de potentiels votants. En échange, ceux-ci interviennent en faveur

du maintien de leurs votants. Le constat a été fait en mars 2023 lors de la collecte de nos données au campement de Chantier Cacao. Il nous a été donné de constater un candidat aux futures élections municipales de Bangolo en précampagne. La forêt classée semble être devenue un lieu d'emménagement de l'électorat. Ce qui va en contradiction totale avec les activités de la SODEFOR.

### ***2.1.2.3. L'insuffisance des ressources et de la capacité institutionnelle***

Cette partie fait référence aux causes structuro-organisationnelles des infiltrations des forêts classées. La gestion adéquate des forêts classées nécessite des ressources financières, humaines et techniques suffisantes. Cependant, en Côte d'Ivoire, les institutions chargées de la gestion forestière manquent souvent de ressources adéquates et de capacités techniques pour faire face aux défis de la conservation et de l'utilisation durable des forêts.

Le Centre de Gestion de Man gère au total 9 UGF de l'ouest de la Côte d'Ivoire pour un effectif opérationnel de 72 agents. Ce centre de gestion a sous sa tutelle une superficie totale de 605 766 hectares de forêt classée. Soit un ratio de 8 413 hectares/agent. Au nombre de ces UGF sous tutelle du Centre de Gestion de Man, nous accorderons une attention particulière à l'UGF de Scio (Bangolo) et l'UGF de Yalo (Biankouma). Lorsque nous prenons l'UGF de Scio, elle enregistre un personnel total de sept (7) agents pour une superficie totale de 47.112 hectares de forêt classée à gérer. Soit un ratio de 6 730 hectares/agent. L'UGF de Yalo enregistre quant à elle 6 agents pour une superficie de 77.191 hectares à gérer, pour un ratio de 12 865 hectares/agent. Sous cet angle, il paraît évident qu'en termes de ressource et capacité opérationnelle, les différentes UGF sont véritablement limitées dans l'exercice de leurs

missions. Elles enregistrent des difficultés liées au personnel, aux moyens opérationnels (engins de déplacement, etc.). Ces informations sont confirmées par les propos ci-dessous d'un responsable d'une ONG ouvrant dans le domaine :

« Techniquement, au-delà même des questions, l'État n'a pas suffisamment de personnes pour dire qu'on va déguerpir les personnes des forêts classées et puis on va les sécuriser sur de long terme. Je t'ai donné un exemple où tu as 4 ou 5 agents pour des milliers d'hectares. Ça, comment tu gères ? Et souvent les gens n'ont même pas de voiture où ils possèdent une voiture, mais n'ont pas de budget de surveillance ».

### ***2.1.3. Les logiques économiques***

Les logiques économiques se déclinent en deux points : corruption et mauvaise gouvernance, la manne financière découlant des cultures de rentes.

#### ***2.1.3.1. La corruption et mauvaise gouvernance***

L'analyse de la situation des forêts classées indique que la corruption et la mauvaise gouvernance sont des problèmes persistants qui entravent la gestion efficace des forêts classées en Côte d'Ivoire. En réalité, la corruption facilite l'exploitation forestière illégale, la délivrance de permis d'exploitation forestière frauduleux et la falsification des documents officiels, compromettant ainsi les efforts de conservation et de gestion durable. En outre, la corruption des agents de la SODEFOR elle-même semble mettre à mal la gestion de ces forêts. Ainsi, il semble donc y avoir un « laisser aller » dans la politique de la structure de tutelle qu'est la SODEFOR. Par ailleurs, il ressort des entretiens que des campagnes de collectes de fonds sont organisées par des agents de l'UGF de Yalo et de Scio. Lors de ces campagnes, les infiltrés à travers les différents responsables

communautaires collectent des fonds qui sont reversés aux agents. Les affirmations ci-après d'un leader de jeunes allogènes de Gbablaso traduisent mieux ce fait :

« Chaque traite là, les gens font des groupes pour aller les saluer la SODEFOR. Je ne dis pas ça parce que je suis dedans. Mais à partir de l'année passée comme ça, souvent s'il y a problème, n'y a pas quelqu'un qui va aller intervenir (...) Moi aussi, je ne peux pas laisser mes parents dans la difficulté. Donc, je vais envers eux, je demande pardon et puis ils acceptent. Bon, c'est resté jusqu'à cette année, on est ensemble. Mais, si le moment arrive ceux qui ont formé les groupes pour tomber d'accord avec SODEFOR, ils partent envers eux et puis ils s'entendent ».

L'expression « aller les saluer la SODEFOR » de l'enquête renvoie au fait d'apporter des présents en nature et/ou espèces aux agents de SODEFOR. Ces présents périodiques émanent de contrat officieux entre les agents et les populations. Ces souvent des montants fixés par les agents ou les communautés à destination des agents de la SODEFOR. C'est en quelque sorte un droit ou un laissez-passer dont les populations doivent s'acquitter pour s'attirer les bonnes grâces des agents, et par ricochet éviter leurs colères. Ce fait est confirmé par un leader de jeunes allogènes de Gbablaso en ces termes :

« Il y a des gens qui sont dans la forêt ici, ils ont une entente avec la SODEFOR. Chaque année, chaque traite, ils s'en vont les saluer. Ils cotisent et envoient les sacs de riz (...) Ils disent qu'on n'a qu'à partir saluer SODEFOR pour les dire merci. Mais moi mon champ, le jour où ils ont coupé, on leur a demandé pardon. Ils m'ont dit de payer 500.000 francs. Ils m'ont pardonné et j'ai payé 300 000 francs à moi seul voilà. Ce jour aussi il y avait d'autres aussi ils sont allés couper leurs champs, ils ont négocié, mais je n'étais pas témoin de ça voilà c'est comme ça ils font quoi ».

Par la suite, l'enquêté ajouta :

« Ils ne donnent pas de reçu. Le seul reçu qu'ils donnent ce sont les champs de riz pour ceux qui vont faire le riz dans des bas-fonds ou bien pour cultiver le maïs. Souvent on te dit 40 000 francs. Si tu vas on te donne reçu. Mais souvent même là, ils ne vont pas te donner de reçu. Ils vont te donner les numéros au cas si un élément vient te déranger, tu l'appelles. Ça veut dire qu'il n'y a pas la vérité dedans quoi tu vois non. Voilà sinon ce que j'ai en tête, il y a beaucoup de millions qui ont été donnés ici, mais il n'y a pas de papier oh. Ce n'est pas les 500 000 francs qu'ils vont venir te donner un papier. Aucun papier, aucune preuve ».

Il n'existe donc aucun document remis aux populations pour les montants qui sont reversés aux agents de la SODEFOR. L'on ignore donc la destination des montants collectés par les agents. Cependant, du fait de l'ambiguïté qui règne dans le mode opératoire des agents, il est sans aucun doute évident que ces sommes sont utilisées à des fins personnelles par les agents de la SODEFOR.

Aux dits du Directeur Exécutif d'une ONG œuvrant dans la gestion des forêts classées :

« On est tout le temps avec les communautés, on échange beaucoup avec eux. Et même souvent on travaille avec eux. Tu as des gens qui sont volontaires et il y a des agents qui sont juste là pour se remplir les poches. Allons, ça c'est la réalité. Donc, tu as un ensemble de facteurs. Il n'y a pas une seule chose qui explique l'état actuel des forêts de la Côte d'Ivoire. Il y a plusieurs facteurs, par exemple le sous-investissement dans la gestion des forêts par l'État. Donc à travers la gestion de la SODEFOR, tu as pas mal de partenaires qui se sont retirés de la SODEFOR à cause de la gestion opaque de cette structure ».

Il ressort nettement de l'étude que la SODEFOR fait preuve d'une non-transparence dans la gestion des forêts

classées. Des jeux d'acteurs semblent établis au profit des agents de cette structure. L'analyse des entretiens démontre que des sommes relativement importantes sont collectées par les agents de la SODEFOR. Il y a donc trois catégories de sommes qui sont collectées par les agents. En premier lieu, il y a des sommes qui sont collectées en cas d'infraction supposée des infiltrés. Ces sommes varient de 300.000 FCFA à environ 1.500.000 FCFA selon la superficie et la nature de l'infraction imputée à l'occupant. En deuxième lieu, nous avons des sommes collectées sous demande par les agents de la SODEFOR. Ces sommes se chiffrent parfois en plusieurs millions de FCFA. À la demande des agents, cette somme est collectée en une journée, et toutes les communautés contribuent jusqu'à atteindre le montant exigé. Cette contribution est considérée comme par les occupants comme un « un droit d'occupation ». Dans leurs logiques, cela légitime donc leurs présences et leur donne un laissez-passer pour l'exploitation de la forêt. La troisième catégorie de fonds collectés représente les cotisations en espèces et en natures des communautés locales à destination des agents de la SODEFOR. Généralement c'est une cotisation unanime de 50 000 FCFA par paysan infiltré. À cela s'ajoutent des cotisations en nature comme du riz, des poulets offerts aux agents de la SODEFOR. L'ensemble de ces pratiques contribue à détourner la nature des relations entre gestionnaires des forêts classées et occupants.

### ***2.1.3.2. La manne financière découlant des cultures de rentes***

L'un des éléments clés qui favorisent la continuité de l'occupation des forêts classées de Tyonlé et de Ira, c'est la manne financière qui découle de la vente des produits de rentes. Au nombre des cultures identifiées entraînant un énorme engouement, nous avons le cacao et le café. Ces produits représentent le nerf de la guerre et l'aboutissement de tous les

projets agricoles au sein des forêts classées. Selon un chef de communauté :

« Ce que moi-même je connais selon moi mon expérience c'est le cacao, parce que le cacao en ayant un champ de cacao d'à peu près un à deux hectares, tu es un fonctionnaire. Tu cueilles tout à l'heure-là, tu peux faire tout ce que tu veux, tout ce que tu veux. Ton bruit que tu aimes là tu peux faire dedans tu vas dire d'ici la fin du mois je vais cueillir encore. Le café là c'est un coup. En un an là, tu vas dire hum ça là il faut que je paye quelque chose avec l'argent de café la pour que vraiment ça soit l'héritage de travail que j'ai fait ».

Au regard de ces propos, les forêts classées semblent désormais être des domaines impersonnels. Ces espaces protégés donnent l'illusion d'offrir à ceux qui s'y installent une assurance financière et une retraite certaine. On s'y rend pour s'assurer de bonne condition de vie avec, notamment, les cultures de cacao et de café qui offrent une garantie financière. Ainsi, l'on comprend aisément que cet enjeu socio-économique est un facteur qui attire et maintient les infiltrés au cœur des forêts classées de Tyonlé et Ira. Les propos de ce chef coutumier vont dans ce sens : « Il y a d'autres aussi, ils n'ont pas besoin de l'autre forêt si ce n'est pas classé, parce que là-bas on gagne beaucoup. Dans une forêt classée là si tu prends 1 kilomètre il distribue à ses enfants ceux qui viennent derrière lui gagne beaucoup de terre ».

En effet la forêt classée est perçue comme une vaste étendue impersonnelle. Elle est plus prisée par les populations, car elle offre des terres inoccupées et riches en nutriment pour la bonne croissance des plantes.

### 3. Discussion

La discussion de nos résultats s'articule autour de deux



(2) axes essentiels pour la compréhension de notre objet d'étude. Le premier est relatif au parallélisme entre migration et occupation des forêts classées. Le deuxième aborde les obstacles à la gestion rationnelle des forêts classées de Tyonlé et de Ira.

Les résultats des travaux ont permis de dégager d'une part une constance entre le phénomène migratoire et l'infiltration des forêts classées de Tyonlé et de Ira. Cette constance met en relief l'occupation des forêts classées principalement par des individus issus des migrations internes qu'externes. Au nombre de ces acteurs, nous avons les autochtones baoulés et allogènes burkinabés. Ces derniers se sont installés principalement durant la période des crises allant de 2002 à 2010. Ces installations ont été facilitées, notamment par l'absence de la SODEFOR et la fuite des populations locales à l'occasion des différentes crises. L'engouement pour l'occupation des forêts classées s'explique par l'intérêt qui engendre les cultures pérennes. Ce résultat rejoint celui de K. Y. Konan (2019), portant sur la forêt classée de la Palée au nord de la Côte d'Ivoire. Les résultats de l'auteur mettent en relief la dégradation avancée de cette forêt classée, notamment par les acteurs. Un pan de cette forêt fut transformé en zone pastorale pour mieux répondre au besoin de protéine animale. La présence abondante de glossine<sup>1</sup> n'ayant pas été prise en compte, le projet connaîtra un échec. La zone sera donc déroutée de sa fonction initiale à cause de la crise de 2002. Cela a abouti à la naissance de nombreuses plantations. L'absence de la SODEFOR a, aussi, été le moteur de cette occupation clandestine. Les travaux de K. Traore (2018) rejoignent ceux de l'auteur qui précède. Celui-ci propose une analyse de la dynamique et de la gestion des forêts classées ivoirienne. L'auteur indexe l'agriculture comme la cause directe de l'occupation et la destruction des forêts classées

---

<sup>1</sup> Mouche africaine qui ne pond pas d'œufs

ivoirienne. Son analyse repose, fondamentalement, sur l'identification et la description des activités anthropiques que subissent les forêts Ivoirienne.

Relativement aux obstacles à la gestion rationnelle des forêts classée de Tyonlé et de Ira, notre étude révèle que le développement agricole, les déclassements et attributions ainsi que les faibles moyens opérationnels constituent les principaux obstacles liés à la gestion des forêts classées. Autrement dit, ces éléments constituent les facteurs de la détérioration des forêts classées de Côte d'Ivoire (Z. Sanon, 2019 ; E.C. Alohoun et *al.*, 2016 ; K.B. Kpangui et *al.*, 2021 ; S. Plouvier, 2019 ; Y.C. Amani, 2015). Au-delà de ces éléments, le plus crucial relève, semble-t-il, de la gestion opaque des forêts classées par la SODEFOR, au regard des résultats de l'étude. Cette gestion opaque fait référence à l'ensemble des possibles dérive et jeux d'acteurs établis par les agents avec la population (occupants des forêts). De ces jeux d'acteurs, il résulte de possibles faits de corruption des agents et des abus de pouvoir.

## Conclusion

À la lumière de notre analyse, il convient de retenir que l'occupation des forêts classées dans l'ouest du pays ne s'est pas faite de manière hasardeuse. Elle s'est faite en obéissant à un mécanisme et un mode opératoire similaire à Tyonlé et à Ira. Les acteurs impliqués dans l'occupation restent les mêmes ainsi que les modes d'accès aux parcelles dans les forêts classées. Quant aux raisons qui maintiennent toujours les occupants au sein des forêts classées, il existe des logiques sociales qui englobent la précarité des communautés locales et conflits fonciers et droits fonciers incertains. Des logiques structurelles qui décrivent le défaut de sensibilisation des populations locales, le défaut de coordination entre gestionnaire et partenaires au développement,

l'insuffisance des ressources et de la capacité institutionnelle. Les logiques économiques résument les points relatifs à la corruption et mauvaise gouvernance, la manne financière découlant des cultures de rentes. L'analyse situationnelle démontre que l'occupation des forêts classées de Tyonlé et de Ira n'est pas une action isolée. Cette occupation massive des forêts classées de Tyonlé et de Ira a eu lieu en période des crises successives de 2002 et 2010. Cependant, avec la stabilité apparente, il est impératif que l'État regarde de près la gouvernance du patrimoine forestier. Cette gouvernance doit favoriser une implication effective et inclusive de l'ensemble des parties prenantes pour garantir la gestion efficace et efficiente des forêts classées en Côte d'Ivoire.

### Bibliographie

Alohou E., Cossi O. C., et Sokpon N. (2016). Facteurs déterminants de la fragmentation du bloc forêt classée-forêts sacrées au Sud-Bénin. *Journal of Applied Biosciences* 101: 9618 – 9633.

Amani Y. C., Eblin M. O., (2015). Déforestation et politique de reboisement dans les forêts classées : cas de la forêt de la Téné (centre ouest de la Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal* September 2015 édition vol.11, No.26 ISSN : 1857 – 7881.

IFFN. (2021). Inventaire forestier faunique national de la Côte d'Ivoire après 2 ans d'activité. Ministère des eaux et forêts, Côte d'Ivoire.

Konan K. H., Andon N. S., Gnabro O. G. *et al.* (2019). État des lieux de la forêt classée de la palée au lendemain du retour de l'État dans les zones assiégées par l'ex-rébellion (Nord de la Côte d'Ivoire). *Trajectoires, La revue de référence du Gresso*. N° 3/ décembre 2018.

- Kpangui K. B., Konan G. D., Koua N. *et al.* (2021). Impacts de l'installation des cacaoyères sur la dynamique du paysage en zone de contact forêts savanes de Biankouma (ouest, cote d'ivoire). *Agronomie Africaine* N° 33 (2) : 57 – 68.
- Traoré K. (2018). Infiltration des forêts classées de Côte d'Ivoire : une réalité favorable à la « mort » programmée du patrimoine forestier ivoirien. *International Journal of Current Research*, 10, (07), 71575-71582.
- Traoré K. (2018). Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : Une Analyse Critique de La Situation de Gestion Des Forêts (Classées, Parcs et Réserves). *The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention* 5(2) : 4387-97.
- SODEFOR. (2015). Etude socio-économique dans les forêts classées de DUEKOUE et de SCIO. PROJET TICAD 5.
- Zézouma S. (2019). *Dynamique de l'occupation du sol et diversité floristique ligneuse de la végétation de la forêt classée de Koulbi dans le Sud-Ouest du Burkina Faso*. Thèse de doctorat. Université d'Abomey Calavi. 2019.